

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2018

ENCADRER DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE LUTTER APPEL FRAUDULEUX - (N° 1448)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 31

présenté par
M. Naegelen

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 2, après le mot :

« démarchage »,

insérer le mot :

« téléphonique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.